



DIRECTION DE L'URBANISME,  
DU LOGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT  
SOUS-DIRECTION de L'URBANISME  
et de la CONSTRUCTION

PRÉFECTURE DE PARIS

Paris, le **- 3 FEV. 2006**

**BUREAU DE L'URBANISME**

**Pôle Domanialité  
et Equipement commercial**

**Secrétariat de la CDEC**

Affaire suivie par Mme Dontenville  
☎ 01.49.28.44.38  
📠 01.49.28.41.39

*Dontenville 17812*  
*1323*  
Madame,

Par lettre du 28 février 2005, l'association que vous représentez sollicite l'autorisation d'être entendue par la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) de Paris, lors de sa séance du mardi 7 février 2006, à l'occasion de l'examen du dossier d'extension du centre commercial Italie 2 à Paris 13ème, par la création d'un magasin d'équipement de la maison à l'enseigne HABITAT, d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la personne à l'enseigne H&M, ainsi que deux boutiques, pour une surface totale de vente supplémentaire de 3 475 m<sup>2</sup>, présenté par la société TEYCPAC-ITALIE (T.H.I.).

Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°93-306 du 9 mars 1993, je vous précise que la commission peut entendre toute personne dont l'audition lui paraîtrait pouvoir éclairer sa décision. Je vous informe toutefois que votre audition est laissée à l'appréciation de la commission elle-même.

Aussi, je vous invite à vous présenter :

**le mardi 7 février 2006  
à 15H  
à la préfecture de Paris  
50, avenue Daumesnil à Paris 12ème  
salle n°909 au 9ème étage**

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation,  
Le sous-directeur de l'urbanisme  
et de la construction

*Marc Drouet*  
Marc DROUET

**Madame Marie-Brigitte ANDREI**  
Présidente du collectif  
« Sauvons le grand écran »  
1, rue Godefroy  
75013 PARIS